BILAN ACTIF

Nicolas GEISSE

ACTIF		Exercice N 31/12/2025 12			Exercice N-1 31/12/2024 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISÉ	Capital souscrit non appelé (I)						
	Frais d'établissement (II)						
	Immobilisations incorporelles :						
	Frais de développement						
	Conces., brevets, licences, marques, procédés, solutions infor., droits et valeurs similaires	27 328	27 235	93	171	-78	-45.54
	Fonds commercial						
	Autres immobilisations incorporelles						
	En cours, avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles :						
	Terrains						
	Constructions						
	Install. techniques, matériel et outillage indus.	1 267 432	1 214 289	53 143	94 446	-41 303	-43.73
	Autres immobilisations corporelles	126 749	65 131	61 617	21 584	40 033	185.48
	En cours, avances et acomptes						
	Immobilisations financières (1) :						
	Participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Titres immobilisés de l'activité de portefeuille						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres immobilisations financières	30 820		30 820	35 271	-4 451	-12.62
	Total de l'actif immobilisé (III)	1 452 328	1 306 655	145 673	151 471	-5 798	-3.83
ACTIF CIRCULANT	**Stocks et en-cours :**						
	Matières premières et autres approvision.	490 000		490 000	389 428	100 572	25.83
	En-cours de production						
	Produits finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes				2 996	-2 996	-100.00
	Créances (2) :						
	Créances Clients et Comptes rattachés	5 049 335	285 324	4 764 011	5 039 036	-275 025	-5.46
	Autres créances	571 177		571 177	200 694	370 484	184.60
	Charges constatées d'avance	64 399		64 399	66 180	-1 781	-2.69
	Capital souscrit appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement :						
	Actions propres						
	Autres titres						
	Instruments fi. à terme et jetons détenus						
	Disponibilités	340 507		340 507	703 155	-362 648	-51.57
	Total de l'actif circulant (IV)	6 515 418	285 324	6 230 094	6 401 489	-171 395	-2.68
	Frais d'émission des emprunts (V)						
	Primes de remboursement des emprunts (VI)						
	Écarts de conversion et diff. d'évaluation (VII)						
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI+VII)	7 967 746	1 591 979	6 375 767	6 552 960	-177 193	-2.70

(1) Dont à moins d'un an
(2) Dont à moins d'un an

BILAN PASSIF

	PASSIF	Exercice N 31/12/2025 12	Exercice N-1 31/12/2024 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 5 000)	5 000	5 000		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport				
	Ecarts de réévaluation				
	Ecarts d'équivalence				
	Réserves				
	Réserve légale	500	500		
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves	2 471 691	2 420 000	51 692	2.14
	Report à nouveau				
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	76 442	258 459	-182 017	-70.42
	Subventions d'investissement				
	Provisions réglementées				
	Total des capitaux propres (I)	2 553 633	2 683 959	-130 326	-4.86
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs				
	Avances conditionnées				
	Total autres fonds propres (I bis)				
PROVISIONS	Provisions pour risques	29 830		29 830	
	Provisions pour charges	11 000	79 820	-68 820	-86.22
	Total des provisions (II)	40 830	79 820	-38 990	-48.85
DETTES (1)	**Dettes financières**				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	2 106	1 991	115	5.79
	Emprunts et dettes financières diverses	2 178 257	1 471 581	706 676	48.02
	Instruments financiers à terme				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	646 960	667 218	-20 258	-3.04
	Dettes fiscales et sociales	943 145	1 031 815	-88 670	-8.59
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes	10 835	6 708	4 127	61.52
	Produits constatés d'avance		609 868	-609 868	-100.00
	Total des dettes (III)	3 781 303	3 789 181	-7 877	-0.21
	Ecarts de conversion passif (IV)				
	TOTAL GENERAL DU PASSIF (I+Ibis+II+III+IV)	6 375 767	6 552 960	-177 193	-2.70

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an 3 781 303 3 789 181

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2025 12			Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total	31/12/2024 12	Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Ventes de marchandises						
Production vendue de biens						
Production vendue de services	12 302 393		12 302 393	13 335 032	-1 032 639	-7.74
Montant net du chiffre d'affaires	12 302 393		12 302 393	13 335 032	-1 032 639	-7.74
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions				3 500	-3 500	-100.00
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions			132 075	6 395	125 680	NS
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles			12 896		12 896	
Autres produits			178 157	135	178 023	NS
Total des Produits d'exploitation (I)			12 625 522	13 345 061	-719 540	-5.39
Charges d'exploitation						
Achats de marchandises						
Variation de stock						
Achats de matières premières et autres approvisionnements			700 315	714 798	-14 483	-2.03
Variation de stock			-100 572	150 711	-251 283	-166.73
Autres achats et charges externes (1)			6 429 774	6 452 156	-22 382	-0.35
Impôts, taxes et versements assimilés			201 851	171 462	30 389	17.72
Salaires			3 546 340	3 478 081	68 259	1.96
Cotisations sociales			1 437 190	1 468 405	-31 215	-2.13
Dotations aux amortissements et aux dépréciations						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			66 486	82 995	-16 509	-19.89
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations						
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			86 224	251 355	-165 131	-65.70
Dotations aux provisions			40 830	79 820	-38 990	-48.85
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées			10 718		10 718	
Autres charges			72 896	6 407	66 489	NS
Total des Charges d'exploitation (II)			12 492 053	12 856 190	-364 137	-2.83
1 RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			133 469	488 872	-355 403	-72.70
Quote-part de résultat sur opérations faites en commun :						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						
(1) Y compris : Redevance de crédit bail mobilier			1 486 544	1 583 288		
: Redevance de crédit bail immobilier						

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2025 12	Exercice N-1 31/12/2024 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
Produits financiers				
De participation (2)				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (2)				
Autres intérêts et produits assimilés (2)				
Reprises sur dépréciations et provisions				
Différences positives de change				
Produits des cessions d'immobilisations financières				
Produits nets sur cessions de VMP et d'instruments de trésorerie				
Total des produits financiers (V)				
Charges financieres				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées (3)	44 309	98 062	−53 753	−54.82
Différences négatives de change				
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées				
Charges nettes sur cessions de VMP et d'instruments de trésorerie				
Total des charges financières (VI)	44 309	98 062	−53 753	−54.82
2. RESULTAT FINANCIER (V-VI)	−44 309	−98 062	53 753	54.82
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	89 160	390 810	−301 650	−77.19
Produits exceptionnels (VII)		23 960	−23 960	−100.00
Charges exceptionnelles (VIII)		34 692	−34 692	−100.00
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)		−10 731	10 731	100.00
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)	−2 866	26 643	−29 509	−110.76
Impôts sur les bénéfices (X)	15 584	94 976	−79 392	−83.59
Total des produits (I+III+V+VII)	12 625 522	13 369 022	−743 500	−5.56
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	12 549 080	13 110 562	−561 482	−4.28
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	76 442	258 459	−182 017	−70.42

(2) Dont produits concernant les entreprises liées
(3) Dont intérêts concernant les entreprises liées 39 509 90 850

ANNEXE

SOMMAIRE

page

- PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES

Art. 831-1 - Principes généraux 15
Art. 831-4 - Informations sur l'entité qui établit les états financiers consolidés 16

- INFO. RELATIVES AUX POSTES DU BILAN ET DU COMPTE DE RÉSULTAT ET À L'ACTIF

Art. 832-1 - Mouvements des immobilisations, amortissements et dépréciations 17
Art. 832-2 - Précisions sur les postes d'immobilisations, amortissements et dépréc. 19
Art. 832-8 - Dépréciations de l'actif circulant 21
Art. 832-9 - État des échéances des créances à la clôture de l'exercice 21

- INFORMATIONS RELATIVES AU PASSIF

Art. 832-11 - Capitaux propres 22
Art. 832-13 - Provisions et passifs éventuels 24
Art. 832-15 - État des échéances des dettes à la clôture de l'exercice 24

- INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RÉSULTAT

Art. 832-19 - Précisions relatives à certains éléments 25
Art. 832-20 - Honoraires des commissaires aux comptes 25

- INFO. DES ENGAGEMENTS ENVERS LES ORGANES DE DIRECTION OU DE SURVEILLANCE

Art. 835-1 - Avances, crédits et engagements 26

- INFORMATIONS RELATIVES AUX OPÉRATIONS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN

Art. 836-3 - Engagements pris en matière de crédit-bail 27

- INFORMATIONS RELATIVES À L'EFFECTIF

Art. 837-1 - Informations relatives à l'effectif 27

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

- PRINCIPES GÉNÉRAUX -

(Art. 831-1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2022-06 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Dérogations

L'entité ne déroge pas aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La durée de l'exercice comptable est de 12 mois.
La date de clôture de l'exercice est le 31/12/2025

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Liste des principales méthodes

- L'évaluation des stocks se fait par **Premier entré, premier sorti (PEPS - FIFO)**, conformément **213-34 du PCG**.

- Les engagements en matière de pensions, de compléments de retraite, d'indemnités et versements similaires font l'objet d'une **information dans l'annexe**, conformément aux dispositions applicables.

- La durée d'usage est utilisée pour déterminer le plan d'amortissement des immobilisations incorporelles et corporelles, conformément à l'article **214-13 du PCG**.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Événements post-clôture

Néant

Informations significatives

Intégration fiscale :

Au titre de l'exercice 2024, la société mère du groupe fiscal était la SAS UNIFER.

À compter de l'exercice 2025, la société mère est la SAS UNIFER2025, à la suite de la transmission universelle de patrimoine (TUP) réalisée en 2025 entre la SAS UNIFER et la SAS UNIFER2025.

Participation des salariés :

Aucun montant n'a été comptabilisé au 31 décembre 2025.

- INFO SUR L'ENTITÉ QUI ÉTABLIT LES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS -

(Art. 831-4)

Informations sur l'entité qui établit les états financiers consolidés

Entité établissant les états financiers consolidés de l'ensemble

le plus grand d'entités dont l'entité fait partie en tant qu'entité filiale	Nom : UNIFER2025 Adresse : 10 voie d'Angleterre Ville : VITROLLES	NIF : 933828006 CP : 13217 Pays : FR
Lieu 1 : 10 voie d'Angleterre 13217 VITROLLES FR		
partie en tant qu'entité filiale		

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

- MOUVEMENTS IMMOBILISATIONS, AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS -

(Art. 832-1)

Etat des immobilisations

	Montant brut à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant brut à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques	65 115		37 787	27 328
Immobilisations corporelles				
Installations techniques, matériels et outillages industriels	1 340 009	14 683	87 260	1 267 432
Installations générales, agencements, aménagements divers		4 684		4 684
Matériel de transport	5 787	47 576	7 797	45 566
Matériel de bureau et matériel informatique	83 597	8 914	36 134	56 377
Mobilier	20 122			20 122
Immobilisations financières				
Autres immobilisations financières	35 271	125	4 576	30 820
TOTAL GENERAL	1 549 900	75 982	173 554	1 452 328

Etat des amortissements

	Amortissements cumulés à l'ouverture de l'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions	Amortissements cumulés à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques	64 944	78	37 787	27 235
Immobilisations corporelles				
Installations techniques, matériels et outillages industriels	1 245 563	50 986	82 260	1 214 289
Installations générales, agencements, aménagements divers	1 341	369		1 710
Matériel de transport	1 844	7 802	2 079	7 567
Matériel de bureau et matériel informatique	74 076	5 125	36 134	43 067
Mobilier	10 660	2 127		12 787
TOTAL GENERAL	1 398 429	66 486	158 260	1 306 655

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Durée d'utilisation ou taux d'amortissement	Mode d'amortissement
Frais d'établissement	5 ans	Linéaire
Immobilisations incorporelles		
Frais de développement	5 ans	Linéaire
Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques	5 à 10 ans	Linéaire
Droit au bail		Non amortissable
Fonds commercial	10 ans	Linéaire
Autres immobilisations incorporelles	5 à 10 ans	Linéaire
Immobilisations corporelles		
Terrains		Non amortissable
Agencements et aménagements de terrains	10 à 20 ans	Linéaire
Constructions	20 à 50 ans	Linéaire
Constructions sur sol d'autru	10 à 30 ans	Linéaire
Constructions	5 à 10 ans	Linéaire
Installations techniques, matériels et outillages industriels	5 à 10 ans	Linéaire
Installations générales, agencements, aménagements divers	4 à 5 ans	Linéaire
Matériel de transport	3 à 5 ans	Linéaire
Matériel de bureau et matériel informatique	5 à 10 ans	Linéaire
Mobilier	5 à 10 ans	Linéaire

Etat des dépréciations

	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur immobilisations incorporelles					
Sur immobilisations corporelles					
Sur titres mises en équivalence					
Sur titres de participation					
Sur autres immobilisations financières					
Sur stocks et en cours					
Sur comptes clients	251 355	86 224	51 260	995	285 324
Autres provisions pour dépréciation					
TOTAL	251 355	86 224	51 260	995	285 324

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

- PRÉC. POSTES IMMO., AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS -

(Art. 832-2)

Immobilisations - Augmentations de l'exercice

	Ventilation des augmentations				
	Virements		Entrées		
	De poste à poste	Provenant de l'actif circulant	Acquisitions	Apports	Créations
Immobilisations incorporelles					
Immobilisations corporelles					
Installations techniques, matériels			14 683		
Installations générales, agencements			4 684		
Matériel de transport			47 576		
Matériel de bureau et matériel informatique			8 914		
Immobilisations financières					
Autres immobilisations financières			125		
TOTAL GENERAL			75 982		

Immobilisations - Diminutions de l'exercice

	Ventilation des diminutions				
	Virements		Sorties		
	De poste à poste	À destination de l'actif circulant	Cessions	Scissions	Mises hors service
Immobilisations incorporelles					
Concessions et droits similaires			37 787		
Immobilisations corporelles					
Installations techniques, matériels			87 260		
Matériel de transport			7 797		
Matériel de bureau et matériel informatique			36 134		
Immobilisations financières					
Autres immobilisations financières	4 576				
TOTAL GENERAL	4 576		168 978		

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Amortissements - Dotations de l'exercice

	Ventilation des dotations			
	Compléments liés à une réévaluation	Sur éléments amortis selon mode linéaire	Sur éléments selon un autre mode	Dotations exceptionnelles
Immobilisations incorporelles				
Concessions et droits similaires		78		
Immobilisations corporelles				
Installations techniques, matériels		50 986		
Installations générales, agencements		369		
Matériel de transport		7 802		
Matériel de bureau et matériel informatique		5 124		
Mobilier		2 127		
Immobilisations financières				
TOTAL GENERAL		66 486		

Amortissements - Diminutions de l'exercice

	Ventilation des diminutions		
	Éléments transférés à l'actif circulant	Éléments cédés	Éléments mis hors service
Immobilisations incorporelles			
Concessions et droits similaires		37 787	
Immobilisations corporelles			
Installations techniques, matériels		82 260	
Matériel de transport		2 079	
Matériel de bureau et matériel informatique		36 134	
Immobilisations financières			
TOTAL GENERAL		158 260	

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

- DÉPRÉCIATIONS DE L'ACTIF CIRCULANT-

(Art. 832-8)

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale

Dépréciation des créances

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des
difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Disponibilités en euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

- ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE -

(Art. 832-9)

Etat des échéances des créances

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	30 820		30 820
Clients douteux ou litigieux	325 144	325 144	
Autres créances clients	4 724 191	4 724 191	
Personnel et comptes rattachés	73 760	73 760	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	24 546	24 546	
Taxe sur la valeur ajoutée	385 441	385 441	
Divers état et autres collectivités publiques	2 275	2 275	
Groupe et associés	77 122	77 122	
Débiteurs divers	8 033	8 033	
Charges constatées d'avance	64 399	64 399	
TOTAL	5 715 731	5 684 911	30 820

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

- CAPITAUX PROPRES -

(Art. 832-11)

Actions et parts sociales émises pendant l'exercice

Actions / parts sociales	Valeurs nominales en euros	Nombre à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Nombre à la clôture de l'exercice
ACTIONS	50.00	100			100

Nombre et valeur des actions / parts sociales par catégorie

	Nombre d'actions / parts sociales	Valeur nominale	Commentaires/Droits conférés
Actions ordinaires	100	50	
TOTAL	100		

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Tableau de variation des capitaux propres

	Montant à l'ouverture de l'exercice	Affectation du résultat de l'exercice N-1	Distribution de dividendes	Augmentation de capital
Capital	5 000			
Primes d'émission, de fusion, d'apport				
Ecarts de réévaluation				
Ecart d'équivalence				
Réserve légale	500			
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves	2 420 000	51 692		
Report à nouveau				
Résultat de l'exercice	258 459	-258 459	206 767	
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
Total des capitaux propres	2 683 959	-206 767	206 767	

	Réduction de capital	Résultat de l'exercice	Autres (à préciser)	Montant à la clôture de l'exercice
Capital				5 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport				
Ecarts de réévaluation				
Ecart d'équivalence				
Réserve légale				500
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves				2 471 691
Report à nouveau				
Résultat de l'exercice		76 442		76 442
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
Total des capitaux propres		76 442		2 553 633

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

- PROVISIONS ET PASSIFS ÉVENTUELS -

(Art. 832-13)

Provisions

	Montant à l'ouverture de l'exercice	Augmentations: dotations de l'exercice	Diminutions : reprises de l'exercice		Montant à la clôture de l'exercice
			Utilisées	Non-utilisées	
Provisions pour risques					
Autres provisions pour risques		29 830			29 830
Provisions pour charges					
Autres provisions pour charges	79 820	11 000	79 820		11 000
Provisions pour engagement des retraites					
TOTAL	79 820	40 830	79 820		40 830

Les autres provisions pour risques et charges sont composées de :
- provisions pour risque sur client : 29 830 €
- provisions pour litiges salariés : 11 000 €

- ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE -

(Art. 832-15)

État des échéances des dettes à la clôture de l'exercice

	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	2 106	2 106		
Fournisseurs et comptes rattachés	646 960	646 960		
Personnel et comptes rattachés	189 942	189 942		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	274 020	274 020		
Taxe sur la valeur ajoutée	443 843	443 843		
Autres impôts taxes et assimilés	35 339	35 339		
Groupe et associés	2 178 257	2 178 257		
Autres dettes	10 835	10 835		
TOTAL	3 781 303	3 781 303		

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

- PRÉCISIONS RELATIVES À CERTAINS ÉLÉMENTS -

(Art. 832-19)

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances clients et comptes rattachés	1 596 133
Autres créances	102 031
TOTAL	1 698 164

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	2 106
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	35 712
Dettes fiscales et sociales	29 771
TOTAL	67 589

- HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES -

(Art. 832-20)

1. Honoraires des commissaires aux comptes certifiant les comptes

	Commissaire aux comptes 1	Commissaire aux comptes 2
Honoraires afférents à la certification des comptes	8 400	
TOTAL	8 400	

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

- AVANCES, CRÉDITS ET ENGAGEMENTS -

(Art. 835-1)

Engagement en matière de pensions et retraites

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagementsde retraite.
Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite.
Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.

Les indemnités de départ à la retraite des ouvriers sont prises en charges par la caisse de retraite PRO BTP.

Les indemnités de départ à la retraite des ETAM et des cadres restent à la charge de la société. Les engagements IFC s'élèvent à un montant global de 128 985,53 € à la clôture de l'exercice.

Indemnité de départ à la retraite

Tranches d'âges	Engagement à	Montant
65 ans	moins d'un an	
60 à 64 ans	1 à 5 ans	9 163
55 à 59 ans	6 à 10 ans	2 538
45 à 54 ans	11 à 20 ans	53 605
35 à 44 ans	21 à 30 ans	56 946
moins de 35 ans	plus de 30 ans	6 734
Engagement total		128 986

Hypothèses de calculs retenues

- départ à la retraite à l'âge : 65ans - 67ans (départ à taux plein)
- profil de carrière à décroissance moyenne
- turn over faible
- taux d'actualisation : 3.6%
- taux de revalorisation : 1%
- charges sociales patronales : 50% pour cadres et 50% pour les ETAM
- contribution employeur : 50% pour cadres et 50% pour les ETAM

Engagement total de 128 985€ :
- Engagement pour les cadres : 77 586€
- Engagement pour les ETAM : 51 399€

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

- ENGAGEMENTS PRIS EN MATIÈRE DE CRÉDIT-BAIL -

(Art. 836-3)

Contrats de crédit-bail	Montant des redevances restant à payer à la clôture de l'exercice	Prix d'achat résiduel
Mobilier	3 046 303	99 332
TOTAL	3 046 303	99 332

- INFORMATIONS RELATIVES À L'EFFECTIF -

(Art. 837-1)

- L'effectif moyen pendant l'exercice est de **73 personnes** , conformément à l'article D.123-200 du Code de commerce.

Le 07/04/2026
SAS UNIFER2025 Président

Docusign Envelope ID: E9249BB3-DAD8-889B-83E3-A9F1E41648CC

LSF
Société par Actions Simplifiée
Au capital de 5.000,00 €
Siège social : 10 Voie d'Angleterre 13127 VITROLLES
RCS SALON-DE-PROVENCE 508 944 261

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE DU 29 AVRIL 2026

LA SOUSSIGNÉE :

> **La Société UNIFER2025**, société par actions simplifiée au capital de 14.250.008,00 euros, dont le siège social est situé 10 voie d'Angleterre – 13127 Vitrolles, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Salon-de-Provence sous le numéro 933 828 006, représentée par Monsieur Nicolas GELISSE, en sa qualité de Président (l'« **Associé Unique** »),

Seule Associée de la Société LSF, société par actions simplifiée au capital social de 5.000,00 €, dont le siège social est situé au 10, voie d'Angleterre, 13127 VITROLLES, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de SALON-DE-PROVENCE sous le numéro 508 944 261 (la « Société »),

Déclare que la Société FIDINNOV AUDIT, Commissaire aux comptes titulaire de la Société, régulièrement convoquée dans les formes et délais requis par les dispositions de la loi, est présente.

Statue, consécutivement, sur les décisions relatives à l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025 et quitus au Président ;
- Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2025 ;
- Rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L 227-10 du Code de commerce ;
- Pouvoir pour formalités.

PREMIÈRE DÉCISION

Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025

L'Associé Unique, après avoir entendu la lecture du rapport du Commissaire aux comptes, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ce rapport, lesquels font apparaître un bénéfice de **76.442 €**.

L'Associé Unique approuve, conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, le montant global des dépenses ou charges non déductibles fiscalement visées aux articles 39, 4 et 39, 5 du Code général des impôts, s'élevant à 16.050 €, ainsi que l'impôt correspondant ressortant à 4.012,50 €.

En conséquence, l'Associé Unique donne au Président quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat au cours dudit exercice.

Cette décision est adoptée.

Docusign Envelope ID: E9249BB3-DAD8-889B-83E3-A9F1E41648CC

DEUXIÈME DÉCISION

Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2025

L'Associé Unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 76.442,00 € de la manière suivante :

Origine

- Résultat bénéficiaire de l'exercice : 76.442 €

Affectation

- Dotations au compte « Autres réserves », soit : 76.442 €

Cette affectation aura pour effet de porter le montant des capitaux propres à 2.553.633 euros et celui des autres réserves à 2.548.133 euros.

Rappel des dividendes distribués

L'Associé Unique, conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, prend acte de ce que les sommes distribuées à titre de dividendes au titre des trois exercices précédents ont été les suivantes :

Exercice clos le	Revenus éligibles à l'abattement		Revenus non éligibles à l'abattement (€)
	Dividendes (€)	Autres revenus distribués (€)	
31/12/2024	*Néant*	*Néant*	**206.767,20 €**
31/12/2023	*Néant*	*Néant*	**187.000,00 €**
31/12/2022	*Néant*	*Néant*	**300.000,00 €**

Cette décision est adoptée.

TROISIÈME DÉCISION

Rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L 227-10 du Code de commerce

L'Associé Unique, après avoir pris connaissance du rapport spécial du Commissaire aux comptes, prend acte qu'aucune convention nouvelle n'a été conclue au cours de l'exercice écoulé au titre des articles L. 227-10 et suivants du Code de commerce.

L'Associé Unique approuve la poursuite de la convention de trésorerie avec l' Associé Unique,telle que décrite dans ledit rapport.

Cette décision est adoptée.

Docusign Envelope ID: E9249BB3-DAD8-889B-83E3-A9F1E41648CC

LSF
Société par Actions Simplifiée
Au capital de 5.000,00 €
Siège social : 10 Voie d'Angleterre 13127 VITROLLES
RCS SALON-DE-PROVENCE 508 944 261

QUATRIÈME DÉCISION

Pouvoir pour formalités

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette décision est adoptée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'Associé Unique.

De convention expresse valant convention sur la preuve, l'Associé Unique convient de signer électroniquement le présent procès-verbal conformément aux dispositions des articles 1366 et suivants du Code civil, l'Associé Unique s'accordant pour reconnaître à cette signature électronique la même valeur que sa signature manuscrite et pour conférer date certaine à celle attribuée à la signature du procès-verbal par le service de signature électronique.

Mis en signature via Closd©,
Le 29/04/2026, à effet au 29/04/2026.

Associé	Signataire	Signature
Pour la Société UNIFER2025	Monsieur Nicolas GELISSE	

FA
FIDINNOV AUDIT

LSF
10 VOIE D'ANGLETERRE
13127 VITROLLES

RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
Exercice clos le 31/12/2025

Erik STEIL
Gérant – Associé

Commissaire aux comptes

Expert-comptable diplômé inscrit au tableau de l'OEC de Marseille
Commissaire aux comptes inscrit près de la cour d'appel d'Aix en Provence

Maître des sciences techniques comptables et financières

Diplômé en Finance de l'Université de Floride

Elève au CETFI (Centre d'Etudes des Techniques Financières et d'Ingénierie)

Certificat de spécialisation lutte contre la fraude et la criminalité financière

Cabinets correspondants :

Les Bureaux du Littoral
16 Avenue de Saint Antoine
13015 MARSEILLE
contact@fidi-audit.com
✆ 09 73 63 86 35
✆06 73 60 75 06

269 Chemin de l'Aspe
06530 SAINT CEZAIRE SUR SIAGNE
✆ 06 74 44 44 50

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par le Président, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes que nous avons retenues pour l'audit des comptes annuels de l'exercice ont porté sur le caractère approprié des méthodes comptables retenues et sur le caractère raisonnable des estimations comptables effectuées par la direction.

Ces appréciations s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de détecter systématiquement toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Marseille, le 22 Avril 2026

Signé par Erik Steil
Le 22 avr. 2026



doc_KowW
tx_xZZLPGAbao7w